

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 28 mai 2009 portant nomination de membres du jury des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale pour 2009 (49^e promotion)

NOR : SASS0930528A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 123-6, alinéa 1, et R. 123-28 ;

Vu les arrêtés du 9 août 1990 et du 30 janvier 1996 fixant la liste des diplômes permettant de faire acte de candidature au second concours prévu à l'article R. 123-28 du code de la sécurité sociale ;

Vu les arrêtés du 12 octobre 2005 fixant les modalités d'application de l'article R. 123-28 du code de la sécurité sociale en ce qui concerne la nature des épreuves, l'organisation et la discipline des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés du 9 août 1990, du 10 février 1994 et du 12 novembre 2001 fixant la composition du jury des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 5 août 2008 fixant les dates des épreuves écrites et orales, la liste des centres d'épreuves écrites pour les concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2009 (49^e promotion) ;

Sur la proposition du conseil d'administration de l'École nationale supérieure de sécurité sociale en date du 2 avril 2009,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés :

M. Arseguel (Albert), professeur de droit à l'université des sciences sociales de Toulouse I, président du jury ;

M. Euzéby (Alain), professeur de sciences économiques à l'Institut d'études politiques de Grenoble, vice-président du jury.

Article 2

Membres du jury

M. Bouilloux (Alain), maître de conférences à l'université Lyon II ;

M. Chailland (Alain), conseiller référendaire à la Cour des comptes ;

M. Colin de Verdière (Christophe), conseiller référendaire à la Cour des comptes ;

M. Gautron (Alain), directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Reims ;

Mme Loppin (Christine), directeur de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Clermont-Ferrand ;

M. Naudon (Jean-Philippe), directeur du recouvrement à la Caisse nationale du régime social des indépendants ;

Mme Pasquier (Evelyne), directeur de la caisse d'allocations familiales de Grenoble ;

Mme Plassart (Agnès), administrateur civil, déléguée du groupement d'intérêt public santé – protection sociale internationale ;

M. Reuzeau (Jean-Claude), directeur de la caisse régionale d'assurance maladie du Languedoc-Roussillon ;

Mme Talavéra (Madeleine), directeur de la Mutualité sociale agricole de la Gironde.

Article 3

Correcteurs associés pour les épreuves écrites obligatoires

Mme Alfocéa (Cécile), directeur de la caisse primaire d'assurance maladie du Val-d'Oise ;
Mme Baruchel (Nathalie), maître de conférences à la faculté de droit de Grenoble ;
M. Boissy (Laurent), commissaire du Gouvernement au tribunal administratif de Dijon ;
Mme Clair (Elodie), directeur adjoint à la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne ;
Mlle Dauffy (Laurence), sous-directeur en charge des relations avec les professions de santé à la caisse primaire d'assurance maladie de Bobigny ;
M. De Palma (Francesco), maître de conférences à l'université Robert-Schuman de Strasbourg ;
M. Depincé (Arnaud), fondé de pouvoir à la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie ;
M. Donnay (François), directeur de la caisse de mutualité sociale agricole du Pas-de-Calais ;
M. Khenouf (Mustapha), inspecteur des affaires sociales à l'inspection générale des affaires sociales ;
M. Orlandini (Julien), directeur territorial à la caisse d'allocations familiales de Marseille ;
M. Potton (Jean-Christophe), conseiller référendaire à la Cour des comptes ;
Mme Rabiller (Stéphanie), maître de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour.

Article 4

Examineurs spécialisés pour les épreuves techniques orales

Gestion comptable et financière :
Mme Bigot (Claire), agent comptable de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF ;
Mme Chalayer-Rouchon (Sylvie), maître de conférences à l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne.
Droit du travail :
M. Landais (Marc), directeur des relations sociales à l'AGIRC-ARRCO ;
Mme Laulom (Sylvaine), maître de conférences à l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne.
Droit public :
M. Arfeuille (Arnaud), agent de direction chargé des services techniques à la caisse du régime social des indépendants d'Aquitaine ;
Mme Jourdan (Dominique), premier conseiller à la cour administrative d'appel de Lyon.
Législation de sécurité sociale :
Mme Boudineau (Christine), directrice des retraites, du recouvrement, des clients et de l'animation du réseau à la Caisse nationale du régime social des indépendants ;
Mme Rebecq (Geneviève), maître de conférences à la faculté de droit de Toulon.
Science politique :
M. de Maillard (Jacques), professeur de sciences politiques à l'université de Rouen ;
M. Rozan (Arnaud), sous-directeur chargé du département des politiques et des prestations légales à la Caisse nationale des allocations familiales.
Mathématiques et statistiques :
Mme Maumy-Bertrand (Myriam), maître de conférences à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg I ;
M. Porta (Christian), agent comptable à la caisse du régime social des indépendants Provence-Alpes.
Economie :
M. Percebois (Jacques), professeur de sciences économiques à l'université de Montpellier I ;
M. Perennes (Pierre), agent-comptable de la caisse régionale d'assurance maladie des Pays de la Loire.
Sciences de la vie/santé publique :
M. le professeur Chauvin (Franck), épidémiologiste à l'institut de cancérologie de la Loire ;
M. le docteur Prieur (Jean-Paul), médecin-conseil régional adjoint au cabinet du médecin-conseil national de la CNAMTS.

Article 5

Examineurs spécialisés pour l'épreuve facultative de langue à l'écrit

Allemand :
Mme Latrubesse (Hélène), professeur agrégé d'allemand au collège Marcel-Pagnol de Dreux ;
Mme Simonnet (Catherine), professeur d'allemand au collège Michel-Chasles d'Épernon.
Anglais :
Mme Mackney (Rachel), professeur certifié d'anglais à l'université de Saint-Etienne ;

M. Mondon (René-Pierre), professeur agrégé d'anglais à l'université de Saint-Etienne.

Espagnol :

Mme Aranéga (Carmen), professeur certifié d'espagnol au collège Jean-Mermoz, à Saint-Laurent-de-la-Salanque ;

Mme Rahmouni (Marisol), professeur certifié d'espagnol au collège La Côte Radieuse, à Canet-en-Roussillon.

Italien :

Mlle Leclerc (Stéphanie), professeur certifié d'italien au lycée Duhamel-du-Monceau, à Pithiviers ;

Mme Carofano Lestrade (Colomba), professeur certifié d'italien au collège de Brou, à Bourg-en-Bresse.

Article 6

Suppléants

Jury commun aux deux concours :

M. Coursier (Philippe), maître de conférences à la faculté de droit de Montpellier-I ;

M. Khennouf (Mustapha), inspecteur des affaires sociales à l'inspection générale des affaires sociales ;

M. Marchand (Daniel), directeur de l'Union régionale des caisses d'assurance maladie de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

M. Mattera (Michel-Henri), inspecteur des affaires sociales à l'inspection générale des affaires sociales ;

Mme Ravel (Hélène), directeur de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Grenoble ;

M. Vericel (Marc), enseignant-chercheur chargé de la formation continue à la faculté de droit de Saint-Etienne.

Jury des épreuves techniques orales :

M. Arzel (Gilles), directeur évaluateur à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Mme Julliot (Sophie), maître de conférences à la faculté de droit de Saint-Etienne.

Le directeur de l'École nationale supérieure de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 28 mai 2009.

Pour les ministres et par délégation :

Pour le directeur de la sécurité sociale :

*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information*

F. GODINEAU

*Le sous-directeur du travail
et de la protection sociale,*

E. TISON